



Article scientifique

Article

2006

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

Microfinance et lutte contre l'exclusion : du contrat formel de financement
au contrat implicite de socialisation

Ferrary, Michel

How to cite

FERRARY, Michel. Microfinance et lutte contre l'exclusion : du contrat formel de financement au contrat implicite de socialisation. In: Sociologies pratiques, 2006, vol. 2, n° 13, p. 61–76. doi: 10.3917/sopr.013.0061

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:41648>

Publication DOI: [10.3917/sopr.013.0061](https://doi.org/10.3917/sopr.013.0061)

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=SOPR&ID_NUMPUBLIE=SOPR_013&ID_ARTICLE=SOPR_013_0061

Microfinance et lutte contre l'exclusion. Du contrat formel de financement au contrat implicite de socialisation

par Michel FERRARY

| Presses Universitaires de France | Sociologies Pratiques

2006/2 - N° 13

ISSN 1295-9278 | ISBN 2-13-055708-2 | pages 61 à 76

Pour citer cet article :

— Ferrary M., Microfinance et lutte contre l'exclusion. Du contrat formel de financement au contrat implicite de socialisation, Sociologies Pratiques 2006/2, N° 13, p. 61-76.

Distribution électronique Cairn pour les Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Microfinance et lutte contre l'exclusion. Du contrat formel de financement au contrat implicite de socialisation

Michel FERRARY¹

À partir de l'étude du processus de resocialisation des exclus permis par des activités de microfinance, cette recherche analyse en quoi le contrat formel sous-tend implicitement la construction du lien social qui permet le transfert des ressources non économiques d'ordre informationnel, psychologique et symbolique nécessaires à la réinsertion sociale des individus.

L'exclusion est un phénomène social essentiellement appréhendé comme une mise à l'écart du monde du travail. Statistiquement, la catégorie sociale des exclus est constituée des bénéficiaires des minima sociaux. En 2004, en France métropolitaine, les pouvoirs publics en identifiaient 1,581 million (1,061 million de titulaires du Revenu minimum d'insertion, 346 000 bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique et 174 472 bénéficiaires de l'Allocation de parents isolés)². La lutte contre l'exclusion se ramène pour l'essentiel à des actions de réinsertion dans un environnement professionnel.

Bourdieu (1980) distingue le capital économique, défini comme le patrimoine matériel et les revenus d'un individu, et le capital social, défini comme le réseau des relations personnelles d'un individu³. Dans cette perspective, un exclu se caractérise par une absence de capital économique et de capital social. Les deux phénomènes sont souvent liés et s'autorenforcent. L'isolement social s'accompagne d'un faible niveau de revenu et inversement (Pan Ké Shon, 2003).

La réinsertion d'un individu correspond à une accumulation interdépendante de capital économique et de capital social. Cependant dans le

1. CERAM, Sophia Antipolis.

2. Caisses d'allocations familiales.

3. Bourdieu identifie également le capital culturel, défini comme les capacités de langage, des compétences professionnelles, une culture artistique... Ce capital culturel est le plus souvent attesté par des diplômes.

processus d'accumulation, il convient de s'interroger sur le capital d'origine nécessaire pour initier la dynamique de réinsertion. Est-ce que le capital économique est la condition nécessaire à l'accumulation de capital social et donc à la socialisation ou, inversement, l'encastrement social est-il un préalable nécessaire à l'insertion dans le monde du travail ? La socialisation est-elle le résultat d'une activité économique ou la condition d'accès à cette dernière ? Comment doter de capital social des individus qui en sont dépourvus ? L'intégration sociale par le travail dépend-elle d'un revenu minimum ou d'un encastrement social minimum ?

Notre recherche vise à analyser le processus de réinsertion induit par les pratiques de microfinance. Notre hypothèse est que le contrat de financement devient un prétexte à la construction d'un lien social entre le financeur (l'aidant) et le financé (l'aidé) par lequel transiteront non seulement des ressources financières mais également des conseils, des ressources non monétaires, des mises en relation, un soutien psychologique et une valorisation symbolique de l'activité professionnelle. La réinsertion passe par le transfert de cette pluralité de ressources économiques et non économiques. Cependant, la transmission de certaines de ces ressources présuppose l'existence d'un lien social.

Le paradoxe de l'activité de microcrédit est que les taux d'impayés des organismes de microfinance et les taux de faillite des entreprises financées sont égaux aux institutions financières classiques. De plus, le taux de survie des entreprises financées par un microcrédit est supérieur à celui des autres entreprises. La socialisation est le facteur explicatif de ce paradoxe économique de la microfinance. La création d'un lien social permet d'obtenir des ressources d'insertion qui ne sont pas accessibles par un échange contractualisé et constitue un système de garantie informelle en raison de la modification de la nature de l'optimisation induite par la resocialisation.

Nous définirons dans une première partie une action de réinsertion fondée sur le lien de causalité capital économique-capital social en l'illustrant par la politique des pouvoirs publics en matière de minima sociaux pour en montrer les limites notamment par la constitution de « trappes à inactivité » qui renforcent la désocialisation des exclus. Nous montrerons ensuite, à partir du cadre théorique de la sociologie économique, que des actions de réinsertion peuvent se fonder sur un lien de causalité inversée, à savoir que c'est la dotation en capital social qui permet la réinsertion dans le monde du travail et, *in fine*, l'accumulation de capital économique. À l'aune de cette dynami-

que, dans une seconde partie, nous analyserons les activités de microfinance menées par des associations de réinsertion par la création d'entreprise (ADIE⁴ et CIGALES⁵). Elles seront appréhendées comme une modalité de construction de lien social qui permet le transfert informel de ressources cachées non monétaires. Nous retrouvons ici la dichotomie entre les actions d'insertion relevant du champ fonctionnel des pouvoirs publics et de leurs relais institutionnels et le champ social d'intervention civique animé par des militants associatifs qui développent des problématiques innovantes de socialisation par le travail (Eme, 1994). Cette recherche s'appuie sur une expérience en mouvement associatif d'insertion et sur dix-huit entretiens semi-directifs avec des financeurs (huit entretiens) et des exclus financés (dix entretiens). La relation de microfinancement apparaît moins comme un contrat formel de financement que comme un contrat informel de resocialisation permettant la circulation de ressources non financières qui contribuent à la réussite économique et à la réinsertion sociale de l'exclu financé tout en constituant un système de garantie informelle de remboursement pour le financeur.

Capital économique et capital social : quel lien de causalité dans la dynamique de réinsertion ?

Le capital économique comme capital primaire du processus de réinsertion

1. Le rôle du capital économique dans la réinsertion sociale

L'hypothèse sous-jacente à la nécessité d'un capital économique pour amorcer le processus de réinsertion est que pour qu'une personne puisse se présenter sur le marché du travail et accéder à un emploi, un certain nombre de contraintes matérielles (habitation, alimentation, habillement, déplacement...) rendent nécessaire un minimum de revenu. La politique des pouvoirs publics en matière de minima sociaux s'inscrit dans cette

4. L'Association pour le développement de l'initiative économique a été créée en 1990. L'association attribue des prêts à des créateurs d'entreprise exclus du système bancaire. En 2005, l'ADIE comptait 12 256 emprunteurs actifs, représentant 29,3 millions d'euros d'encours de prêts. Depuis 1990, l'ADIE a financé la création de 27 279 entreprises (source : ADIE).

5. Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire. Association créée en 1983 qui regroupe une centaine de clubs et environ 1 500 bénévoles.

logique en présupposant que le capital économique est le capital primaire nécessaire au processus de réinsertion. La loi de 1988 instituant le RMI prévoit que « *la société s'engage à fournir au bénéficiaire les moyens d'entamer un processus de réinsertion ; en échange, le bénéficiaire s'engage à participer à des actions d'insertion* ». La conversion de ce capital économique attribué par les pouvoirs publics en capital social professionnel par la réinsertion dans le monde du travail et en capital social non professionnel relève de l'initiative individuelle. L'action des pouvoirs publics est focalisée sur ce transfert de ressources financières au détriment des autres ressources (informations, liens sociaux, soutien psychologique et valeurs symboliques) nécessaires à la réinsertion dans le monde du travail.

Cette priorité donnée à la dotation en capital économique prévaut également dans les politiques publiques de lutte contre le chômage où l'attribution d'une allocation est la première disposition entraînant parfois des conséquences négatives sur le processus de réinsertion professionnelle.

2. La double « trappe à activité » induite par la dotation en capital économique

– La trappe économique à activité

La notion de trappe fait référence à la théorie de l'offre de travail pour laquelle l'individu doit arbitrer de façon rationnelle entre travail et loisir. Dans ce contexte, tout revenu que l'individu peut se procurer sans travail biaise son choix en faveur des loisirs. Si ce revenu est trop important par rapport au salaire auquel il pourrait prétendre, il se trouve pris dans une « trappe », c'est-à-dire un piège, qui le condamne à l'inactivité (Laurent et L'Horty, 2002). Dans cette perspective, les minima sociaux, notamment le RMI, peuvent constituer une trappe à activité (CSERC, 1997 ; Belorgey, 2000) car pour certaines durées du travail, accepter une heure de rémunération en plus provoque une baisse du revenu disponible de plusieurs centaines d'euros. Ces ruptures brutales de ressources tiennent notamment au fait que la perte du RMI ou la perte du statut de RMiste a des répercussions sur le montant des allocations logement perçues ou sur celui de la taxe d'habitation à acquitter (Létard, 2005). La dotation d'un revenu minimum peut constituer une incitation à l'oisiveté qui va entretenir l'exclusion professionnelle et la désocialisation. L'absence de liens sociaux avec des travailleurs qui pourraient transmettre des informations et des mises en relations contribue à renforcer l'exclusion.

– La trappe sociologique à activité

Au-delà de l'analyse utilitariste qui conduit l'*homo oeconomicus* à arbitrer en faveur de l'exclusion du monde du travail dès lors que ses revenus économiques sont suffisants, il existe une trappe sociologique à l'inactivité. Plusieurs recherches sociologiques et psychosociologiques (Homans, 1958 ; McGregor, 1974 ; Sainsaulieu, 1977, 1990 ; Aubert et Gauléjac, 1991) ont mis en évidence la construction identitaire des individus dans leur activité professionnelle. L'exclusion du monde du travail pose le problème de cette dimension culturelle. Pour les exclus de longue durée, un mécanisme psychologique de défense consiste à se construire une identité hors, voire contre, l'activité professionnelle. Une culture de la marginalité se construit, qui constitue une « trappe » sociologique à activité au sens où dès lors qu'un individu se construit identitairement contre le monde du travail, il sera d'autant plus difficile de l'inciter à y revenir. Cette culture de la marginalité s'entretient d'autant plus facilement que l'absence de lien social avec des travailleurs limite la diffusion de valeurs symboliques liées au monde du travail.

Cette dimension identitaire est renforcée par la dynamique des relations sociales. Les interactions sociales tendent à suivre le principe d'homophilie. Les chances d'interactions augmentent avec le nombre de caractéristiques communes, à la fois psychologiques et sociales des acteurs (Lin, 1995). Ainsi, plus un individu sera exclu de l'espace professionnel et plus il interagira avec d'autres exclus, ce qui contribuera à l'émergence et à l'intériorisation de valeurs autres que celles du monde du travail.

La réinsertion professionnelle suppose préalablement une réinsertion culturelle. Cette dimension détermine les pratiques d'une entreprise d'intérim d'insertion qui amène à se rencontrer des intérimaires « classiques » et des intérimaires « en insertion » pour favoriser la diffusion de valeurs professionnelles tout en multipliant les actes symboliques du monde du travail (remise du chèque de salaire, ponctualité à l'agence...) afin de créer un sentiment d'appartenance à cet espace qui, à terme, favorisera la réinsertion.

La réinsertion professionnelle relève autant de l'incitation économique que de l'incitation sociologique. Une étude de l'INSEE montre que pour un tiers des RMistes qui retrouvent un emploi, ce retour dans le monde du travail se fait à un niveau de revenu identique, parfois avec une baisse de revenu. Ce paradoxe d'un point de vue économique s'explique par la valorisation sociale du statut de travailleur. Or cette valorisation

dépend du degré de socialisation dans un groupe social d'individus partageant les mêmes valeurs symboliques.

***Le capital social comme capital primaire nécessaire
au processus d'insertion***

Les ressources nécessaires à la réinsertion ne sont pas toutes achetables et ne peuvent parfois s'obtenir qu'à travers des échanges non marchands. Le lien social est un canal spécifique d'obtention de ressources différent du contrat marchand ou de la règle administrative. C'est en ce sens que le capital social est productif car il rend possible l'accomplissement de certains buts, notamment l'accès à l'emploi, qui serait impossible en son absence (Coleman, 1988).

L'un des apports importants de la sociologie économique est de montrer que la performance économique d'un individu est fortement influencée par la nature de son encastrement social tout autant que par ses compétences intrinsèques. Les travaux précurseurs de Granovetter (1973) sur l'importance du lien social dans le fonctionnement du marché du travail ont donné lieu à de nombreux développements dans différents secteurs d'activité (Leff, 1979 ; Podolny, Stuart et Hannan, 1996 ; Uzzi, 1996) qui débouchent sur la même conclusion : l'existence préalable d'un lien social influence la relation marchande contractualisée. Le capital social détermine le capital économique obtenu par un acteur. Dans cette perspective, le lien de causalité de la réinsertion sociale est inversé. C'est le degré de socialisation qui va déterminer le degré d'insertion dans la sphère économique.

Les ressources nécessaires à l'insertion sociale ne se limitent pas aux ressources financières. Pour s'insérer, un individu a également besoin de ressources informationnelles (rédaction d'un cv, connaissances des procédures administratives de création d'entreprise⁶...), de ressources sociales au sens où c'est son encastrement social qui va lui apporter des opportunités (emplois, clients, fournisseurs...), de ressources psychologiques de soutien car l'existence humaine est marquée par des crises et des accidents qui, lorsqu'ils ne sont pas surmontés, peuvent favoriser l'exclusion sociale et, enfin, il a besoin de ressources symboliques,

6. Les experts de l'ADIE expliquent que pour créer une activité de vente de sandwichs en ambulancier, un bénéficiaire du RMI doit entreprendre dix démarches administratives différentes. Cela constitue une complexité informationnelle devant laquelle le créateur d'entreprise est relativement démuni.

c'est-à-dire d'un système de valeurs qui valorise la réussite professionnelle et sanctionne les comportements déviants.

L'accès à ces ressources dépend du capital social de l'individu. Le capital social est composé de liens faibles et de liens forts (Granovetter, 1973, 1983). La nature du lien social détermine les ressources accessibles pour l'individu. L'existence de liens faibles donne accès à des ressources informationnelles et sociales alors que les liens forts seront pourvoyeurs de ressources psychologiques et symboliques.

1. Le lien faible comme canal de transition des ressources informationnelles et sociales nécessaires à la réinsertion

Le rôle des liens faibles en matière d'obtention et de circulation de l'information (Granovetter, 1973) se retrouve dans la dynamique de réinsertion. Les experts de l'ADIE mettent en évidence les faibles compétences en gestion des exclus créateurs d'entreprise qui n'ont parfois pas la capacité intellectuelle d'acquérir rapidement ces connaissances (65 % des emprunteurs ont un niveau de formation initiale inférieur au baccalauréat). Dans ce cas, ce qui est déterminant pour le créateur d'entreprise est l'existence d'une relation avec une personne compétente pour obtenir ces informations. Ainsi, l'ADIE, par l'intermédiaire de ses experts bénévoles, aide ses débiteurs à mettre en place leur système de gestion, définir leur politique commerciale ou effectuer des déclarations auprès des administrations.

De plus, la mise en relation d'un exclu avec un tiers socialisé dans le monde du travail le connecte au capital social de ce dernier du fait de la transitivité du lien social. L'exemple de Mathilde et Thierry, créateurs à Clichy d'un restaurant-bibliothèque financé par une CIGALES, illustre ce transfert de ressources sociales :

« Au-delà des capitaux, les membres de la CIGALES ont favorisé le développement de notre clientèle. Ils tenaient leurs réunions dans notre restaurant. Certains sont revenus avec des amis. L'un d'entre eux est venu avec un ami qui travaillait dans une grande entreprise proche du restaurant (L'Oréal), ce qui a conduit des gens de cette entreprise à venir régulièrement. Un autre est venu avec un ami journaliste qui a été séduit par le concept et qui a rédigé un article sur notre restaurant. Cela nous a fait une bonne publicité. »

Le contrat de financement constitue le soubassement de la création d'un lien social faible qui permet le transfert d'informations et de mises en relation nécessaires à la réinsertion dans le monde du travail. Le

créancier devient un « pont » (Burt, 1992) entre l'exclu et le monde professionnel.

2. Le lien fort comme canal de transition des ressources psychologiques et symboliques nécessaires à la réinsertion

La lutte contre l'exclusion concerne des personnes affaiblies psychologiquement et très vulnérables aux échecs et aux difficultés de la vie. Dans ces moments, c'est le soutien psychologique des proches (c'est-à-dire des personnes avec lesquelles existe un lien fort), parents ou amis, qui permet de surmonter ces difficultés. Les personnes socialement isolées sont plus vulnérables aux aléas de la vie et ne bénéficient pas de soutiens familiaux ou amicaux. L'action de réinsertion consiste progressivement à créer ce lien amical (lien fort) qui donnera accès à des ressources psychologiques.

Virginie, ancienne RMISTE créatrice d'une entreprise de fabrication de dentelles, illustre cette dimension :

« La création d'entreprise, c'est vraiment stressant. J'avais démarché une maison de haute couture pendant six mois. Quand elle m'a dit qu'elle ne voulait pas travailler avec moi, j'étais très déprimée. J'ai failli tout arrêter. Heureusement que Daniel, mon accompagnateur de l'ADIE, m'a appelée régulièrement. Il m'a invitée au restaurant pour me remonter le moral et me donner des conseils. Cela m'a bien aidée. »

Enfin, au-delà de revenus économiques, une activité professionnelle confère à l'individu un statut social plus ou moins valorisé par son groupe social d'appartenance. Plus ce dernier sera composé de travailleurs et plus ses membres seront socialement valorisés par l'exercice de leur activité professionnelle et incités à respecter les normes du groupe. C'est en ce sens qu'un transfert de ressources symboliques est nécessaire à la réinsertion car l'intériorisation des valeurs du monde du travail permet l'existence d'un sentiment de valorisation. Ce transfert de ressources symboliques suppose l'existence de liens forts entre les individus car le lien fort est un lien normatif au sens où il supporte la transmission de valeurs et permet la création d'une culture.

La relation de microfinance peut être considérée comme un contrat de resocialisation permettant la reprise d'une activité économique. Le contrat de prêt ne correspond pas uniquement à un transfert de ressources financières mais également à la création d'un lien social par lequel transiteront des émotions, des contraintes sociales et une valorisation sociale. Ainsi quand Michel a financé la société de restauration de Rémi, les interactions sociales au cours de la définition du projet et de l'étude

de faisabilité ont été l'occasion de transfert de conseils et de construction d'un lien amical. Au cours de ces échanges, Michel a mobilisé ses réseaux sociaux pour trouver à Rémi du matériel de cuisine et le mettre en contact avec des clients potentiels. Ainsi, un ami de Michel, responsable d'une agence d'intérim, a rédigé un courrier garantissant un emploi à Rémi si ce dernier avait son matériel, cette garantie a permis d'obtenir gratuitement ce matériel auprès du Secours populaire. De plus, la mère de Michel a récupéré pour Rémi des tenues vestimentaires de cuisinier auprès des Petites Sœurs des pauvres pour lesquelles elle travaillait bénévolement. Au-delà de cette aide économique, la relation amicale qui s'est nouée a fait de Michel un soutien psychologique pour Rémi. Ce dernier, l'a convié à dîner, l'a présenté à sa femme et lui a demandé d'être le parrain de sa fille. Un lien social fort et multiplexe s'est créé entre Michel et Rémi, conduisant à redéfinir les conséquences d'une défaillance de ce dernier à rembourser son prêt. En cas de non-remboursement, ce n'est pas uniquement une défaillance envers son créancier mais également auprès de son ami, d'un ami de la famille et du parrain de sa fille. C'est en ce sens que la socialisation de l'échange économique constitue un canal de transfert de ressources mais également un mécanisme de coercition et de valorisation sociale de l'activité professionnelle.

L'analyse de ces pratiques de lutte contre l'exclusion montre que le lien social est un canal spécifique de transfert informel de multiples ressources (informationnelles, sociales, psychologiques et symboliques) nécessaires à la réinsertion. Cependant, une problématique reste à explorer. Dans la mesure où l'exclusion signifie une absence de lien social avec des membres du monde du travail, se pose alors la question de la dynamique de construction de ce lien social nécessaire à l'obtention des ressources de réinsertion. L'analyse des pratiques de micro-finance permet d'explorer ce processus d'apprentissage social.

L'analyse de la microfinance comme processus de resocialisation

Définition et problématique spécifique de la microfinance

L'objectif de la microfinance est de donner à des personnes qui en sont traditionnellement exclues accès aux circuits financiers. Ceci est rendu possible par la création d'institutions d'intermédiation entre des

détenteurs de ressources financières et des individus ayant des besoins de financement. Cet objectif peut être atteint sous la forme de micro-crédits (ADIE) ou de micro-investissements par des prises de participation au capital des entreprises créées (CIGALES).

La problématique de la microfinance est différente de celle d'un financement classique. Dans une relation de crédit classique entre le prêteur (généralement une banque) et l'emprunteur, le premier prend le risque financier que le second n'honore pas ses remboursements. L'essence du métier de prêteur consiste à se prémunir contre ce risque de défaillance par une évaluation *ex ante* de la qualité du risque et en prenant des garanties pour permettre un remboursement *ex post* en cas de défaillance. En matière de prise de garantie, les prêteurs prennent des hypothèques sur les biens des emprunteurs, demandent des cautions et *in fine* ont le recours légal de poursuivre l'emprunteur solvable et défectueux devant les tribunaux. Le cadre juridique permet une relation de crédit désocialisée, les prêteurs font confiance à la protection des institutions juridiques pour ne pas rendre nécessaire la confiance interpersonnelle en l'emprunteur pour accorder un prêt (Shapiro, 1987).

Les personnes auxquelles est destiné le microcrédit sont bien souvent exclues des circuits classiques de financement car elles présentent un profil socio-économique à risque (absence de revenus fixes), sont souvent identifiées comme des mauvais payeurs par la Banque de France, sont parfois frappées d'interdits bancaires et n'ont pas d'actifs à proposer en garantie d'un éventuel prêt. Ainsi, les exclus du système économique financé par l'ADIE sont à 49 % au RMI, 22 % bénéficient de l'Allocation de retour à l'emploi, 9 % sont bénéficiaires de l'Allocation spécifique de solidarité et 8 % des demandeurs d'emploi non indemnisés⁷.

Les sommes engagées par les microcrédits sont relativement faibles (en France, le prêt moyen de l'ADIE en 2005 est de 2 569 euros). Cependant, l'emprunteur n'obtiendra son crédit que si une tierce personne (un parent ou un ami) accepte de se porter garante. Cette garantie est moins une protection légale contre le risque de défaillance qu'une forme d'évaluation sociale des risques. Le fait qu'un tiers soit prêt à s'engager pour un exclu donne un signal positif sur sa personnalité. C'est une évaluation sociale et non technique des risques.

7. Source : ADIE.

La microfinance comme forme contractuelle d'apprentissage social

Le transfert de ressources dépend du degré de confiance induit par la densité de la socialisation des partenaires de l'échange. L'absence de lien social induit une forte incertitude qui prévient toute aide. En matière de micro-finance, l'interaction sociale induite par l'analyse de la demande de financement va permettre un processus d'apprentissage social constructeur d'un lien social à travers lequel seront obtenues les informations nécessaires à la décision d'attribution du financement. Quand ce dernier est accordé, il devient la forme contractuelle qui justifie la multiplication des interactions sociales qui contribue à la fortification du lien social qui permettra le transfert de ressources non monétaires.

Parallèlement à l'attribution d'un prêt, l'ADIE met en place des mécanismes de socialisation des exclus. L'accord de prêt suppose l'acceptation d'un suivi obligatoire par un bénévole (6,8 % des emprunteurs rencontrent leur accompagnateur plus d'une fois par mois, 43 % une fois par mois, 37,5 % une fois par trimestre et 13,6 % moins d'une fois par trimestre). Le prêteur acquiert un droit moral d'ingérence. Au nom du contrat, le prêteur peut « imposer » un bénévole accompagnateur dont le rôle va être d'aider le créateur d'entreprise (cela correspond à la création d'un lien social). Les pratiques de réinsertion vont favoriser une socialisation par la mise en relation avec des bénévoles. Ces derniers mobilisent leurs réseaux pour aider les créateurs d'entreprise. De plus, des groupes de créateurs d'entreprise sont constitués pour permettre les échanges d'informations et de conseils tout en favorisant l'intériorisation et le partage des valeurs symboliques du monde professionnel.

Le lien social est un préalable au transfert de ressources tout en se construisant à travers ces échanges de ressources. L'échange présent possède deux dimensions. La première correspond au transfert de ressources, la seconde correspond à un apprentissage social par l'observation de l'usage de la ressource donnée. Cette observation influencera les transferts futurs. Il y a une dynamique de construction du lien social. Ce dernier résulte d'un apprentissage social qui permet sa création et sa densification. Quand, *ex ante*, le lien est faible, les partenaires prennent des risques mesurés dans leurs échanges car le degré d'incertitude est élevé. *Ex post*, la réalisation de l'échange contribuera à réduire l'incertitude et conduira soit à un renforcement du lien social, soit à sa rupture. Plus le lien social se densifiera et plus les ressources transférées

seront importantes. La socialisation ne garantit pas le transfert de ressources mais constitue la condition nécessaire à la réduction de l'incertitude.

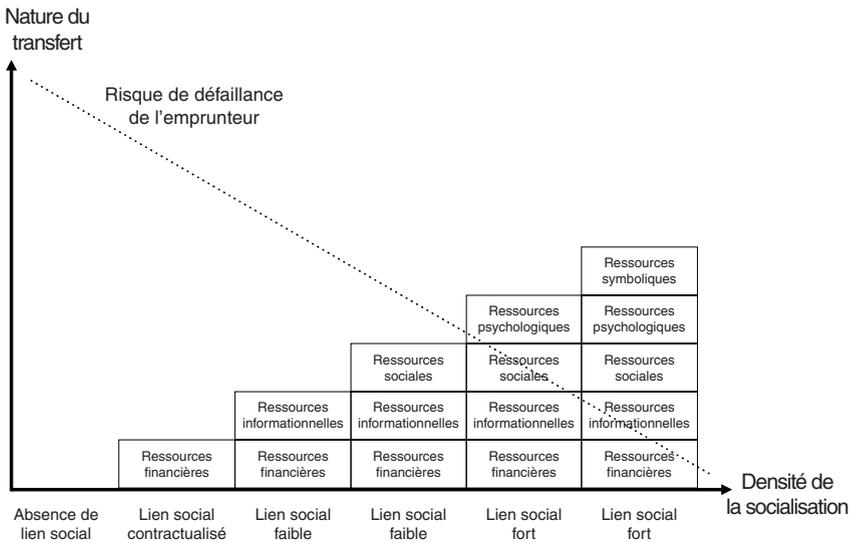
Un comportement défaillant dans un échange présent compromet la densification du lien social et les transferts futurs de ressources plus importantes pouvant conduire à une rupture du lien social. À travers l'interaction sociale, « l'aidant » découvrira progressivement la fiabilité de « l'aidé ». L'expérience d'Éric, cadre supérieur qui accompagnait bénévolement Mike dans sa démarche de réinsertion, illustre ce processus :

« Mike est anglais et il avait travaillé comme cadre supérieur dans une grande entreprise dans le domaine du commerce international. Il est cultivé et il connaît bien le monde des affaires. Il voulait créer une école de langue. Dans un premier temps, j'avais pensé le mettre en contact avec des personnes de mon entourage qui souhaitent entretenir leur niveau d'anglais en ayant des conversations. Avec la première personne à laquelle je l'ai présenté, au deuxième rendez-vous, il est arrivé en retard et passablement éméché. Mon amie a préféré arrêter l'expérience et pour ma part, j'ai renoncé à lui présenter d'autres personnes. De plus, il mettait très rarement en œuvre le plan d'action décidé (prise de renseignement, rédaction de business plan...). »

Le processus d'apprentissage social dans les pratiques de microfinance peut être schématisé. Il y a une évolution de la qualification de la relation sociale d' « inconnu » à « connaissance » puis à « ami », qui correspond au passage de l'absence de lien social à la création d'un lien faible puis à sa densification en lien fort. À chaque étape, le lien social peut soit se densifier si « l'aidé » a le comportement attendu par « l'aidant », soit se rompre si ce dernier juge que le premier a eu un comportement opportuniste ou défaillant. La relation de microcrédit correspond à la création d'un lien social contractualisé de transfert de ressources financières qui initie un processus d'apprentissage social qui permettra progressivement de densifier le lien social et de transférer informellement des ressources de natures différentes.

***Socialisation et optimisation :
de l'échange économique à l'échange social total***

La socialisation modifie la logique d'optimisation dans la relation interindividuelle. Il y a un cercle vertueux dans lequel la socialisation de l'emprunteur est la condition de son succès économique tout en



constituant la garantie du remboursement par le prêteur. Plus le prêteur ouvre son capital social à l'emprunteur et plus il accroît les chances de succès de l'emprunteur tout en augmentant ses chances d'être remboursé. La densification de la socialisation modifie la nature de la perte potentielle en cas de comportement malhonnête.

La désocialisation incite au comportement opportuniste car les coûts futurs sont faibles en cas de comportement malhonnête. Par la socialisation de l'exclu, ses horizons sociaux et économiques d'optimisation sont modifiés ainsi que la nature de l'optimisation (économique et psychosociale). L'encastrement social modifie l'horizon temporel et social d'optimisation de l'emprunteur pour favoriser une préférence pour un rendement économique et social futur au détriment d'un rendement économique présent. Le degré de socialisation des partenaires limite le risque de défaillance dû à un comportement malhonnête de l'emprunteur.

La densification sociale de la relation de crédit consiste en une transformation de la relation financière en une relation sociale totale. En cas de défaillance, un débiteur perdra un créancier (ressource financière), un conseiller (conseil, information), un pont réticulaire (partage de capital social), un ami (soutien psychologique) et un pair (partage de valeurs et d'amis). Si la relation entre l'emprunteur et le prêteur se limite à la première dimension, alors le risque de défaut est plus important.

Une approche socio-économique de la relation de crédit consiste à ne pas réduire cette dernière à un transfert de ressources financières mais

à la comprendre comme un vecteur de circulation de biens non monétaires, psychologiques et symboliques. L'encastrement social favorise le succès économique pour deux raisons. La première est qu'il permet à l'aidé d'accéder à des conseils et des mises en relation. La seconde est qu'il constitue pour l'aidant un mécanisme de garantie de remboursement du fait de la coercition sociale que le réseau fait peser sur l'aidé. Cette « multiplexité » de l'échange n'est pas seulement subie dans le cas de la microfinance mais également recherchée car elle conditionne le remboursement par l'emprunteur. Plus ce dernier sera socialement encadré avec son prêteur et plus forte sera la pression sociale pour l'inciter à rembourser. Toute la stratégie du prêteur va donc consister à socialiser la relation de prêt pour s'assurer de son remboursement. L'encastrement social constitue une forme de protection sociale contre le risque de défaillance qui vient renforcer la protection légale, voire la suppléer.

Conclusion

L'analyse des pratiques de microfinance montre que la réinsertion sociale ne passe pas exclusivement par la réinsertion économique et qu'inversement, l'insertion économique dépend également de l'insertion sociale. Une perspective socio-économique de la lutte contre l'exclusion met en évidence que le capital économique n'est pas le capital primaire nécessaire à la resocialisation dans le monde du travail et que, au contraire, en doter des individus peut favoriser l'exclusion par la création de « trappes à inactivité ». Le fait que la socialisation permet la réinsertion économique plus que l'inverse pourrait conduire les pouvoirs publics à moins s'interroger sur un « revenu minimum d'insertion » que sur une « insertion minimum pour un revenu ».

Dans cette perspective, la véritable inégalité économique entre les individus ne réside pas dans l'exclusion des circuits d'intermédiation financière mais dans les disparités de capital social et d'insertion dans les réseaux sociaux pourvoyeurs de ressources économiques, sociologiques et psychologiques.

Si la dotation en capital social détermine l'insertion professionnelle, alors la lutte contre l'exclusion pose le problème théorique et pratique de l'accumulation de capital social par des individus qui en sont, *a priori*, dépourvus. L'analyse des pratiques de réinsertion menées par

des associations comme l'ADIE ou les CIGALES permet d'appréhender sous un angle différent l'interaction entre le lien social et le contrat. La sociologie économique a montré que l'encastrement social des partenaires influence le contrat qui formalise leur échange économique. L'analyse de la microfinance permet d'inverser la problématique en mettant en évidence en quoi l'existence d'un contrat entre deux personnes peut favoriser la construction du lien social et l'encastrement des acteurs. Le contrat de prêt ne se réduit pas à un transfert de ressources financières mais à un processus de socialisation de l'emprunteur. Le contrat, notamment lorsqu'il unit pour une période donnée les partenaires comme cela est le cas pour la relation de crédit, devient une sorte d'« espace transitionnel » (Winnicott, 1971) où s'opèrent des déplacements, des jeux d'identification et de projection de soi permettant l'apprentissage interindividuel nécessaire à la construction du lien social de confiance qui constituera un canal de transfert de ressources non monétaires.

michel.ferrary@ceram.fr



Références bibliographiques

- AUBERT N. et GAULÉJAC de V. (1991) : *Le coût de l'excellence*, Paris, Seuil.
- BELORGEY J.-M. (2000) : *Minima sociaux, revenus d'activité, précarité*, Rapport du Commissariat au Plan, Paris, La Documentation française.
- BOURDIEU P. (1980) : « Le capital social », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, janvier, p. 7-9.
- BURT R. (1992) : *Structural holes : the social structure of competition*, Harvard University Press, 314 p.
- COLEMAN J.S. (1988) : « Social Capital in the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, vol. 94, supplement, p. 95-120.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI, DES REVENUS ET DES COÛTS (1997) : *Minima sociaux. Entre protection et insertion*, Paris, La Documentation française.
- EME B. (1994) : « Insertion et économie solidaire », p. 157-194, in Eme B. et Laville J.-L., *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- GRANOVETTER M. (1973) : « The Strength of weak ties », *American Journal of Sociology*, n° 78, p. 1360-1380.
- GRANOVETTER M. (1983) : « The Strength of Weak Ties : A Network Theory Revisited », *Sociological Theory* 1 : 201-233.
- HOMANS G. (1958) : « Social behaviour as Exchange », *American Journal of Sociology*, vol. 63, 6, p. 597-606.
- LAURENT T. et L'HORTY Y. (2002) : « Incitations et transitions sur le marché du travail : une analyse des stratégies d'acceptation et de refus d'emploi », *Revue économique*, vol. 53, n° 6.
- LEFF N. (1979) : « Entrepreneurship and Economic Development : The Problem Revisited », *Journal of Economic Literature*, mars, p. 46-64.
- LÉTARD V. (2005) : Rapport d'information sur les minima sociaux, n° 334, Paris, Sénat.
- LIN N. (1995) : « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de sociologie*, vol. 36, p. 685-704.
- MCGREGOR D. (1974) : *La dimension humaine de l'entreprise*, Paris, Gauthier-Villars.
- PAN KÉ SHON J.-L. (2003) : « Isolement relationnel et mal-être », *INSEE Première*, n° 931, novembre.
- PODOLNY J., STUART T. et HANNAN M. (1996) : « Networks, Knowledge, and Niches : Competition in the Worldwide Semiconductor Industry, 1984-1991 », *American Journal of Sociology*, novembre, p. 659-689.
- SAINSAULIEU R. (1977) : *L'identité au travail*, Paris, Presses de la FNSP.
- SAINSAULIEU R. (1990) : *L'entreprise, une affaire de société*, Paris, Presses de la FNSP.
- SHAPIRO S. P. (1987) : « The Social Control of Impersonal Trust », *American Journal of Sociology*, vol. 93, n° 3, p. 623-658.
- UZZI B. (1996) : « The sources and consequences of embeddedness for the economic performance of organizations : the network effect », *American Sociological Review*, vol. 61, p. 674-698.
- WINNICOTT D. (1971) : *Jeu et réalité*, Paris, Gallimard, 1971.